



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023

| | |
|---|--|
| <p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 REPRESENTES : 06</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : 12 septembre 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : 22 septembre 2023</p> | <p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, M. Umberto DIMASTROMATTEO, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT- - BOUCHET.</p> <p>Etaient représentés : Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à Mme Audine FRECKMANN.</p> |
|---|--|

Délibération n°18

Rapporteur : Mme Virginie NAIRE

Objet : Acquisition d'une licence IV

La Commune a été informée par Madame BORSATO Claude, propriétaire du local professionnel sis au 28 avenue Paul Girod de la vente de ce bien et indépendamment de la vente d'une licence IV qui était liée à l'activité du Bar du Mont-Charvin.

Madame BORSATO Claude a proposé à la Commune d'acquérir cette licence.

Pour conserver l'attractivité de la Commune et afin de préserver le pôle d'animation locale que constitue un point de vente avec une licence IV, il est dans l'intérêt de la Commune d'acquérir cette licence IV.

Madame BORSATO Claude a donné un avis favorable à la cession de la licence pour un montant de 10.000,00. € qui se fera sous la forme d'un contrat de cession de licence de débit de boissons de catégorie IV.

Pour finaliser cette cession, Madame BORSATO Claude devra transmettre à la commune l'original de la licence IV ou tout document confirmant la propriété.

A l'avenir, la Commune propriétaire de la licence IV pourra la mettre à disposition d'un tiers par le biais d'un contrat de location.

La Commission Municipale a examiné ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve l'acquisition d'une licence IV aux conditions susmentionnées ci-dessus,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230918-20230918_DE18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2023

Publication : 22/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

